47me Année — No 2312 Telephone 7.94-18.69 BUREAUX : 5, Rue Es-Sadikia — TUNIS 15 CENTIMES 5-10 Mars 1934

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien SOCIALE La Tunisie Socialiste

INSERTIONS 1re page 10 fr. la ligne; Echos : 5 fr.; 2e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef : Emile LACROIX

ABONNEMENTS Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France 15 — Etranger 20 fr. par an

Des pleurs et des grincements de dents

LES EFFECTIFS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF TUNISIEN

Des décrets reproduits au « Journal Officiel Tunisien » du 27 février dernier fixent les effectifs ou les cadres du personnel des administrations suivantes : Direction générale de l'Intéreur; Direction des Travaux publics; Direction générale de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Administration de la Justice tunisienne; Secrétariat général du Gouvernement tunisien et Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

Il ne manque à cette liste que les personnels de la Direction générale des Finances qui sont les plus nombreux et de l'Office tunisien de Paris, aujourd'hui parfaitement inutile.

Cet office dépend sans doute de la Direction générale de l'Agriculture, alors celui-ci suivra le sort du personnel de celle-ci et l'économie ne sera point négligeable.

Par un autre décret la limite d'âge est fixée conformément à 60 ans et non à 60 et 63 comme on le disait. Les Contrôles civils ne sont point visés par ce décret, car il dépendent du ministère des Affaires Etrangères.

Cette limite d'âge va provoquer beaucoup de vides, de pleurs et de grincements de dents parmi les plus de 60 ans qui devaient cependant s'attendre un jour ou l'autre à jouir d'une retraite bien gagnée, mais le plus tard possible.

Le Résident Général n'a pas pris cette décision sans y être contraint par la situation financière du pays qui est loin d'être brillante et puis aussi la même mesure a été prise dans la métropole, l'Algérie et le Maroc.

Adieu, donc, couvées, veau, vache, cochon, il faudra se restreindre et se priver du doux plaisir d'aller passer les vacances en France tous les deux ans, pour ceux qui demeureront en Tunisie, quant aux autres ils nous tireront leur révérence et en montant sur le bateau secoueront la poussière de leurs souliers en murmurant : « ingrat pays tu n'auras pas mes os, je t'ai assez vu et j'ai trop souffert au cours de ma carrière administrative pour rester une heure de plus ».

Ce qui fait que les efforts tentés par notre excellent ami, M. Emile Morinaud, député et ancien ministre, en faveur du peuplement français resteraient vains s'il n'y avait les naturalisations dont quelques-unes, hélas ! sont accordées un peu trop à la légère.

Les unes parce que l'intérêt seul les guide, les autres pour des motifs divers difficiles à contrôler au moment de leur demande d'admission à la naturalisation.

Tout dernièrement, et ceci est sans doute une des causes de l'effondrement des candidats S. F. I. O. au Grand Conseil, un candidat n'osait-il pas demander dans la « Justice », journal juif, l'autorisation pour des médecins allemands d'exercer leur profession dans la Régence !

Evidemment l'état de paix existe entre la France et l'Allemagne et l'on ne saurait refuser l'autorisation que l'on accorde à des médecins d'autres pays qui pourtant étaient eux aussi nos adversaires pendant la grande guerre.

Mais les ressortissants de ces nations, comme leurs gouvernements, ne parlent pas toujours de revanche, ni ne se préparent à la guerre fraîche et joyeuse pour la fin du printemps ou le 1er août prochain malgré leurs deux millions de morts et presque autant de blessés.

Mais nous voici loin des effectifs des administrations et des mises à la retraite des plus de 60 ans ou des licenciements qui vont se produire s'ils n'ont déjà commencée.

Pour ceux qui jouissent d'une retraite les conséquences ne seront pas trop cruelles, car un jour ou l'autre ils s'attendaient à quitter leur bureaux et à prendre un peu de repos bien gagné, mais pour les autres, qu'elle va être leur situation avec la dure crise qui sévit sur la Tunisie comme sur tous les autres pays qui sont logés à la même enseigne que nous ?

Nous les plaignons sincèrement en adjurant le gouvernement, en l'espèce le Résident Général de faire quelque chose pour eux.

On a parlé d'octroyer le tiers tunisiens aux fonctionnaires au premiers.

Parfait, nous y souscrivons bien volontiers pour ceux qui demeureront en Tunisie, mais pas pour les autres qui rentreront dans leur patelin d'origine.

Les économies réalisées pourront trouver leur application en gardant ceux qui sont visés par le décret fixant les limites des cadres des fonctionnaires et n'ont droit à aucune retraite.

Et puisque vous allez Monsieur le Résident Général partir à Paris vous mettre en relations avec le ministère Doumergue, dont nous saluons la ferme décision de sauver notre chère France et notre moins chère République, n'oubliez pas de lui rappeler que les *DIX MILLIONS* qu'il nous avait promis lors de son voyage en Tunisie ne nous ont jamais été donnés et qu'ils seraient aujourd'hui les bienvenus pour soulager les misères atroces de nos protégés et même de plusieurs des nôtres qui n'ont pas tous les jours de quoi manger.

Il est si bon qu'il vous entendra et priera M. Germain-Martin de les chercher dans un fond de caisse pour vous les remettre.

L. de P.

BULLETIN

Le Pacha de Marrakech est-il un fonctionnaire français ?

On sait que se plaide, devant la 13e Chambre correctionnelle, le curieux procès que le pacha de Marrakech intente à la « Tribune de Paris » qui l'aurait diffamé.

Le gérant du journal demandait à comparaître aux assises pour faire la preuve des faits qu'il reprochait à El Glaoui. Son avocat, pour obtenir cette juridiction, s'étant attaché à prouver que le pacha détenant de l'autorité française ses pouvoirs sur les territoires du Sud, devait être considéré comme un fonctionnaire français et que la preuve aux assises pouvait être, de ce fait, rapportée contre lui.

Les avocats du pacha s'étaient élevés contre cette prétention, injurieuse, disaient-ils, pour l'indépendance du maghzen; El Glaoui, étant, à Marrakech le représentant du sultan, ne pouvait être considéré comme investi par la puissance protectrice d'une fonction quelconque.

Le substitut Kaufmann a appuyé la thèse des avocats du pacha et conclu à la compétence du tribunal correctionnel en proclamant hautement l'indépendance du Maroc.

Le jugement a été rendu et le défendeur débouté, aussi, a-t-il interjeté immédiatement appel et l'arrêt sera rendu Dieu sait quand ?

Nous avons reproduit cette affaire parce qu'un Tunisien, haut placé et brusquement relevé de ses fonctions par le Bey, s'est adressé au Conseil d'Etat à Paris où l'affaire est encore en instance.

Les cas sont presque identiques.

Si le pacha de Marrakech est considéré par la Cour de Paris comme fonctionnaire français ou assimilé contrairement au jugement du Tribunal de la Seine l'affaire devra aller en Cour d'Assises: si il est débouté, le procès devra suivre son cours en correctionnelle.

Pour le fonctionnaire tunisien le Conseil d'Etat peut admettre le recours et rejeter toute demande d'indemnité pour congédiement brusque comme il peut se déclarer incompétent, les deux parties en cause étant étrangères et le protectorat ne saurait soustraire le demandeur à la voie légale du pays protégé.

Nous n'avons pas l'achemidance de passer pour juriste, mais nous croyons sincèrement que c'est cette voie qui sera adoptée.

L. de P.

L'Italie en Tunisie

M. Lucien Gasparin, député de la Réunion collabore assez souvent, aux « Annales Coloniales » de Paris où il donne des articles qui ne sont pas toujours d'une scrupuleuse exactitude. Cela évidemment dépend de ses informateurs plutôt de lui-même.

Ainsi dans le numéro du 24 février il publie sous le titre L'Italie en Tunisie quelques erreurs quand il englobe tous les gros colons français dans l'avancée des italiens en Tunisie

Il n'y en a pas autant que cela: Monsieur le député, ce sont plutôt les moyens et petits colons qui ont cédé leurs propriétés.

Quant aux grands domaines nous ne voyons que la Société de l'Enfida qui a cédé à Bou-Ficha une trentaine, peut-être 10.000 hectares de son vaste domaine de 120.000 hectares, puis le marquis de Certaines, près de Djedeida; Mille-Laurens au Cap Bon et encore deux ou trois autres grands domaines, les autres, Crédé, Potin et autres sont toujours en leur possession ou de leurs héritiers, d'autres ont été vendus à la Direction générale de l'Agriculture qui les a retrocédés aux colons dits officiels.

A part ce l'article de M. Lucien Gasparin est d'une exactitude presque relative, mais comment lui en faire grief lui qui n'est peut-être jamais venu en Tunisie ?

P. L.

Notre politique musulmane en Afrique du Nord

Notre Afrique du Nord est en danger, écrit Robert Dreux, dans L'ORDRE :

« En Tunisie, c'est la guerre civile dans sa forme la plus tragique, guerre religieuse avec attentats, dont sont victimes, même après leur décès les tunisiens naturalisés français.

« En Algérie, les sentiments des indigènes s'avèrent de plus en plus hostiles et la grande presse d'informations n'a pas parlé des centaines de musulmans qui, précédés d'un drapeau au croissant vert, le 12 février dernier, mirent au pillage quelques artères de la ville d'Alger où les autorités durent pendant quarante-huit heures décréter en fait l'état de siège.

« Au Maroc, la situation est à l'heure actuelle moins tragique, mais les indigènes des campagnes sont de plus en plus travaillés par l'habile propagande que dirigent dans les villes les notables musulmans, jeunes ou vieux, et qui a son inspiration à Paris et à l'étranger.

« C'est en effet à Paris qu'est organisée la propagande anti-française, sous les yeux du Gouvernement, dont la carence est véritablement criminelle. Cette propagande est dirigée par un indigène algérien Messali Hadj qui publie tous les mois ou tous les deux mois un journal appelé El Oumb (La Nation), où les attaques les plus violentes sont dirigées contre la France.

« L'apathie des pouvoirs publics est inconcevable : en décembre dernier, le congrès des étudiants nord-africains, qui devait avoir lieu à Fez, mais y avait été malheureusement interdit, tenait ses assises à Paris. La plupart des personnalités officielles conviées à ce congrès se sont abstenues, et cette attitude discourtoise ne peut que contribuer à jeter dans les bras de nos adversaires une jeunesse qu'il est sans doute possible de rapprocher de nous et qui nous avait tendu la main.

« Il est temps, grand temps, d'avoir enfin une politique musulmane qui soit autre chose qu'une politique purement verbale, conclut Robert Dreux. Nous le disons bien haut, la carence du Gouvernement est un crime contre le pays ».

AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Onze sociétés anonymes de fabrication de chaussures sont déclarées en faillite

CE KRACH SE RAPPORTE AUX AFFAIRES OUSTRIC

Le Tribunal du commerce a prononcé la faillite simultanée et conjointe de onze sociétés anonymes de fabrication et de vente de chaussures, parmi les plus importantes de France qui appartenaient au même groupe financier.

Il s'en faut de quelques milliers de francs que le total des capitaux sociaux de ces entreprises n'atteignent 100 millions. Le déficit s'élève à plusieurs dizaines de millions sans qu'on puisse encore le chiffrer exactement.

Ce trust officieux des chaussures, groupait des sociétés qui avaient été contrôlées par la Hoffra, constituée on le sait, par les financiers Oustric et Gualino et qui s'ensevelit dans les ruines de la Banque Oustric.

On considère, au tribunal de commerce, que cette déconfiture retentissante, est exempte de toute irrégularité. La crise seule serait la cause de cet effondrement qui ne serait lié à aucun des krachs, qui se sont récemment produits.

C'est dans sa séance du 19 février, que le tribunal de commerce de la Seine, a prononcé d'office, l'ouverture le jour même de la faillite des sociétés suivantes, ayant leur siège social à Paris, ces sociétés sont : Société des Chaussures Fayard; Société des Chaussures Gueritti, Société Industrielle des bois ouvrés du Berry; Société de Chaussures Noël; Société de Chaussures Pinel; Société des Chaussures Dressoir; Société des Chaussures Françaises; Maison Raoul; Société Générale des Chaussures Françaises; Société des Etablissements Monteux; Société des Chaussures Ehrlich frères; Société des Chaussures Incroyables.

Un procureur extraordinaire

« Extraordinaire » est le mot. Ecoutez plutôt ce qui s'est passé à.... Il y a quelques jours.

On voyait, un beau matin, débarquer au Palais de Justice un fringant « procureur », frais émoulu et pourvu d'une nomination en règle. Il s'installa dans son bureau, fit au personnel le petit laïus d'usage et se mit en devoir de faire respecter la Justice, qu'il incarnait.

Un commissaire de police, cependant, un des subordonnés du nouveau magistrat, se creusait la tête pour se rappeler où il avait déjà vu monsieur le Procureur. Sa figure lui disait quelque chose. Il rassembla ses souvenirs, creusa, chercha.., et trouva.

Le représentant du ministère public, en effet, lui avait déjà passé par les mains, et il avait déjà eu l'honneur de faire sa connaissance, officiellement. Voici à quelle occasion : Il y a dix ans environ, un des plus gros industriels de... reçut la lettre classique l'invitant à déposer, à un endroit désigné, une grosse somme, s'il ne voulait pas sauter, lui et sa famille. La police, avisée, cueillit après une chasse à l'homme effrénée le maître chanteur. C'était un étudiant en droit. Arrêté, il fut déclaré irresponsable et interné dans un asile. Et l'on ne parla plus de l'affaire.

Jusqu'à l'autre jour où l'on reconnut dans le nouveau représentant du ministère public l'étudiant en droit qui avait si brillamment débuté dans la carrière.. et qui entendait continuer.

Inutile d'ajouter qu'on le pria, avec toute la délicatesse d'usage en pareil cas, de renoncer à ses fonctions de justicier. Et l'on va rechercher par quel concours de circonstances ce magistrat extraordinaire, après avoir passé de l'autre côté de la barricade, a failli juger ses semblables.

Les.... est-il besoin de le dire, ne sont pas édifiés de cette « Kœpenickiade » qui est parfaitement authentique.

On en rira longtemps encore dit le « Parlementaire » de Paris.

Un ministère d'outre-mer

Nos amis d'Algérie ont protesté avec force et énergie, en ce qui les concerne, contre ce ministère qui serait un recul de cinquante ans.

Faisant droit à leur juste réclamation M. Daladier avait adjoint un sous-secrétaire d'Etat au ministère ce qui ne changeait pas beaucoup la situation.

Quant à nous, nous devions subir le sort du Maroc s'il n'y avait eu le traité du Bardo, complété par celui de La Marsa qui s'oppose absolument à un rattachement autre qu'à celui des Affaires Etrangères.

Il faut lire pour s'en convaincre l'excellent ouvrage sur la Tunisie Législation, gouvernement et administration, de M. Dominique Gaudiani, notre actuel directeur général de l'Intérieur et M. Paul Thiaucourt, préfacé par M. Gabriel Alapetite, ministre plénipotentiaire, résident général de la République française en Tunisie.

Ce bel ouvrage, rempli de documents utiles et intéressants a été édité par la Librairie administrative Paul Dupont à Paris, dans les derniers jours de 1909 et nous en avons reçu un exemplaire en janvier 1910.

On remarquera dans celui-ci que M. Alapetite, comme ses prédécesseurs et successeurs sont qualifiés de ministre des Affaires Etrangères de S. A. le Bey et que nos représentants à l'Etranger, ministres, consuls et vice-consuls sont censés représenter la Tunisie auprès des gouvernements auxquels ils sont accrédités.

Mais cela n'aurait guère d'importance pour s'opposer à la création d'un ministère de la France d'Outre-Mer, c'est tout le traité qu'il faudrait reproduire pour voir de quelle façon nos Gouvernements en ont usé avec les Souverains du pays qu'ils ont dépouillés peu à peu de leurs droits, prérogatives et privilèges. Il a suffi pour cela de quelques bonnes manières...

Passez, muscade et la farce était jouée.

***

N.-B. — Cet article était composé et n'a pu paraître la semaine dernière faute de place.

Depuis nous avons reçu la « Chronique Coloniale », organe de l'Institut Colonial qui publie dans son numéro du 15 février un article sur le Ministère de la France d'outre-mer de M. Henry de Jouvenel, sénateur, ancien ambassadeur, ancien haut commissaire en Syrie où nous lisons ces lignes de notre ancien Résident général M. Lucien Saint que nous tenons à reproduire en nous demandant s'il avait bien lui le traité du Bardo complété par celui de La Marsa :

« ...Si nous nous occupions d'abord de fédérer ce qui nous regarde ?

« Au temps où j'étais Haut-Commissaire en Syrie, Lucien Saint, encore Résident général en Tunisie, m'écrivit à peu près ceci : « Peut-être en serez-vous étonné: mais quelle que soit la gravité des événements au Maroc, ils influent moins que la révolte syrienne sur l'âme des Tunisiens qui gardent toujours les yeux tournés vers l'Orient. »

« Pays de mandat, pays de protectorat, colonies proprement dites, départements algériens : ne voit-on pas que l'arbitraire de ces divisions administratives rompt l'unité de conception nécessaire pour organiser la France Extérieure ?

« Moins on croit à la simplicité de la politique islamique, plus on devrait s'attacher, si l'on veut en comprendre les

nuances, à rassembler les études et les expériences éparses dans un centre commun de contrôle.

« Une doctrine au quai d'Orsay, une autre place Beauvau, une troisième rue Cadinot : comment manifester à travers ce dédale une vue d'ensemble ?

« Parce que nous avons réalisé l'expansion française par morceaux, ce n'est pas une raison de mettre la France extérieure en lambeaux. Sa conquête comporte des hasards dont l'Administration ne s'accommode pas. Avec de telles méthodes, on n'aurait jamais composé la France. Nous aurions encore les provinces d'Aquitaine, de Bourgogne, de Bretagne, etc...

« Encore le passé ne connaissait-il pas les moyens de communication dont nous disposons et qui commandent l'interdépendance économique des diverses régions d'un continent et des continents entre eux.

« L'actuelle dispersion des services retarde à n'en pas douter la prospérité de la France africaine.

« Quand un gouvernement a voulu se renseigner sur l'utilité du Transsaharien, il n'a pu confier l'examen des projets à aucun des ministères entre lesquels nous avons réparti l'Afrique. Il a dû en charger un quatrième, le Ministère des Travaux Publics, ajoutant ainsi une complication nouvelle à toutes celles où chaque initiative s'enchevêtre.

* * *

« D'autre part, comme l'écrit Albert Sarraut dans son beau livre sur « La mise en valeur des Colonies françaises », « la France doit chercher à se procurer dans ses colonies une très large part des matières premières qui lui manquent et qu'elle est obligée aujourd'hui de demander à l'étranger ». Voyez-vous le Ministère des Affaires Etrangères pratiquer une politique des matières premières ? Est-ce à son rôle ? Depuis quand la diplomatie prépare-t-elle à l'administration ? Négocier, n'est-ce pas le contraire de résoudre ?

« En vérité, qui peut prendre au sérieux la proposition française de fédérer l'Europe tant que nous n'aurons pas fédéré nous-mêmes les diverses parties de notre empire en rassemblant les administrations et les méthodes dispersées sur les deux rives de la Seine dans un ministère de la France extérieure ?

« Henry de Jouvenel ».

Ce qu'il fallait alors, c'était de créer un ministère de l'Afrique du Nord et non pas un ministère de la France d'outre-mer qui aurait embrassé toutes les colonies et l'Afrique du Nord. Ce qui n'aurait pas occasionné les protestations du sultan du Maroc et peut-être celles du Bey de Tunis.

P. L.

Echos & Nouvelles

LES VISITES DU RESIDENT GENERAL

M. Peyrouton a passé deux heures ce matin au service botanique. Il était accompagné de M. Lemoine et du capitaine Herviot. Cette visite de documentation a permis au Résident général de se faire une idée exacte de l'importance de ce service et des résultats qu'il a obtenus en plusieurs semaines sous l'impulsion de M. Bœuf.

M. Peyrouton s'est très vivement intéressé aux méthodes employées et aux buts poursuivis. Le Résident général ne pouvait mieux que par cette visite prouver l'intérêt qu'il porte à la colonisation agricole de la Tunisie.

LA LIGNE AERIENNE TUNIS-MARSEILLE

Au conseil municipal, M. Ventre a protesté contre la suppression éventuelle de la ligne aérienne Tunis-Marseille qui aurait pour seul effet de renforcer la ligne italienne. M. Hignard, à ce sujet, a fait adopter un vœu relatif au maintien de la ligne et à son développement.

LE FROID

Une vague de froid balaye actuellement tout le territoire de la Régence. On signale de fortes chutes de neige sur différents points, notamment à Ain-Draham, Le Kef et Le Sers. Le Djebel Zaghouan est couronné de neige et à Tunis, le froid depuis deux jours est intense.

CES MESSIEURS ABUSENT...

En Tunisie, c'est un professeur du Lycée Carnot, qui est délégué, oui ma chère, de l'Union des Syndicats, ce qui est tout de même assez réjouissant.

Mais à l'île de la Réunion, il y aurait mieux si nous en croyons notre excellent confrère la « Victoire Sociale » de Saint-Denis qui nous apprend que le procureur d'un des tribunaux remplirait le même rôle que le citoyen professeur d'ici.

Ce serait tellement bouffon que le gouverneur de l'île, M. Fabre, se doit de mettre fin bientôt aux agissements de ce singulier magistrat.

Qu'on leur coupe le cou, ça non, mais qu'on les prie de rester chacun dans leur rôle de professeur ou de magistrat pour lesquels le Gouvernement les paie.

UNE LOCALITE DE LA BANLIEUE-SUD ABANDONNEE DES HOMMES ET DE SA... MUNICIPALITE

C'est celle de Saint-Germain où tous les commerçants, les laitiers, les boulangers, les djerbiens imposent outre mesure leurs prix sans qu'aucune autorité intervienne pour les mettre à la raison et les leur faire baisser comme à Hammam-el-Lif, par exemple, où ils sont cependant plus élevés qu'à Tunis.

A Hammam-el-Lif il y a un amine des vivres qui chaque semaine taxe le lait, le charbon et les produits maraîchers. Pourquoi n'étendrait-on pas son autorité sur Saint-Germain où l'un paie le lait 2 fr., 2 fr. 50 et même 3 francs le litre, alors qu'à Hammam-el-Lif il est taxé 1 fr. 60.

De plus certaines rues depuis des ans et des ans n'ont jamais vu un cantonnier alors que d'autres sont tenues dans un état exempt de reproches, peut-être parce qu'il y a un établissement de plaisirs qui, autrefois, avait une bien vilaine réputation et pour cause.

AU P. L. M.

Les services agricoles et commerciaux de la Compagnie des Chemins de Fer du P. L. M. nous communiquent une brochure d'un intérêt pratique que nous tenons à souligner.

C'est une succession de volets dont chacun est affecté à la vie des primeurs, soit en France, soit en Algérie, avec indication des époques de maturité, de l'importance de la production et des facilités que donnent les horaires et les barèmes de la Compagnie P. L. M. pour les acheminer vers le grand centre d'achat qu'est Paris.

Nos félicitations à la grande Compagnie ferroviaire pour cette intelligente initiative.

VIENT DE PARAITRE
Passage d'Ombres
par Charles EPRY
Un volume in-8 couronne : 12 francs.
En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, à Paris.
« M. Ch. Epry, délaissant momentanément le monde de la mer qui fit l'objet — et le succès — de ses derniers ouvrages de vulgarisation scientifique revient ici, en romancier, à l'étude de son prochain et, en de substantielles nouvelles nous fait assister au défilé de quelques-uns de ces « fantômes errants » que nous sommes, au dire de V. Hugo, figurants obscurs de la tragi-comédie humaine qui, de joies en souffrances, passent, éphémères, « sans laisser même leur ombre sur le mur ».
« Et, avec la sûre connaissance du cœur humain que possède l'auteur, se retrouve en ce volume, évoquée par la description des paysages où évoluent ses personnages, l'intense poésie de la mer, et du ciel breton, à laquelle toutes les œuvres de M. Ch. Epry, romans, études océanographiques ou recueils de vers doivent leur charme tout à fait spécial.

TOUS LES JOURS LISEZ
L' « EXCELSIOR »

Café Français
HAMMAM-LIF
Consommations de 1er choix
Liqueurs de marque Bière sous pression

Placement Or
Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.
S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Raymond VALENSI
INGÉNIEUR ARCHITECTE
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Aue Al-Djazira, 41

Station Thermale de KORBOUS
Ses Hôtels remis à neuf,
avec chauffage central, eau courante chaude et froide et grand confort
NOUVEAUX TARIFS REDUITS
Location d'appartements vides à partir de 6 francs par jour
Autocars quotidiens, 22-28 fr. A R.
Renseignements 5, Avenue de Paris (1er étage)

Hammam-Lif
Etablissement Thermal Municipal
ouvert toute l'année
de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

Compagnie Algérienne
Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 60.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE
Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne — Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres - Garde de Titres
Souscriptions — Paiement de Coupons
Location de compartiments de coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays
Agences en France
et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc
et au Grand Liban
EN TUNISIE :
Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gafsa, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Sousse, Zarzis.
Correspondants dans le monde entier

LOTERIE NATIONALE FRANÇAISE
5e TRANCHE
Prix du billet : 100 francs
Les billets sont exclusivement au porteur
Les billets sont en vente aux caisses suivantes :
TRESORERIE GENERALE
RECETTES DES REGIES FINANCIERES
RECETTES DES POSTES

DEMANDEZ PARTOUT
le Rhum Chauvet
JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépositaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

MATELASSIER - TAPISSIER
Fourniture de toile, laine et crin végétal
Réparations de divans et sommiers
FAÇON A DOMICILE
Main-d'œuvre française et soignée
DREVON
SAINT-GERMAIN (Tunisie)
Dépositaire des vins du Domaine de Carnières

Plus que jamais
ACHETEZ DU TERRAIN
Pour y faire bâtir ou comme placement.....
L'acquisition la plus sûre.....
C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site
HAMMAM-PLAGE-LES-PINS
Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif.
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.
Voir ou écrire :
A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS Téléph. 10.49

Pianos
ERARD, PLEYEL & HOFMANN
Les Trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
7, Rue d'Italie - TUNIS
N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Dépôts à vue et à échéance fixe
(TAUX AVANTAGEUX)
Agence en Tunisie :
TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR
MONASTIR — SFAX — SOUSSE
Escompte et Recouvrements
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE
Location de compartiments de COFFRES-FORTS
— Dépôt de Colis —

Grand Hôtel & Gde Hôtel de France
S, rue Léon Roches
TUNIS
Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J. EYMON Propriétaire

Grande Pharmacie du Marché
10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85
Paul JABMON, docteur en Pharmacie, Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.
Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.
Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1re Classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Maisons recommandées
Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne - Tunis.
Tunisia-Palace, 1er ordre, au centre de Tunis des gares, des bateau, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.
Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Combry — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).
Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères et Cie, propriétaires.
Grand Hôtel de France — 1er ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).
Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénod — 1re Clinique fondée en Tunisie en 1883 1, rue Zarkoun — Tunis

Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Grande Distillerie Tunisienne
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon
—0— 7, Rue Amilcar — TUNIS —0—
sert ses repas fixes avec Clos de l'Archevêché, café et service compris à 12 francs.
Service à la grande carte à des prix imbattables.
Spécialités pour banquets avec bourgogne, Bordeaux, Champagne compris à 25 francs.
On prend des pensionnaires
Prix spéciaux pour MM. les officiers et fonctionnaires.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud round — Téléphone 1.39.
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS
« Vacuum Mobiloil »
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS Tél. : 6.

Compagnie de Navigation Mixte
(Compagnie Touache) Services Maritimes entre Tunis et Marseille
Départ de Tunis le jeudi à 10 h. : Départ de Marseille le lundi à 12 h. — Arrivée à Marseille le vendredi à 16 h. — Arrivée à Tunis le mardi à 17 h.
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence : 8 rue d'Alger à TUNIS
PEDELUPE & PIETRA

Banque Franco-Tunisienne
des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

Garage Victorine
Box particulier - Entretien des autos
12, Rue de Vesoul (à 100m de l'av. Jules-Ferry)

Moulins-Concasseurs
Bamfords "LE RAPIDE"
MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc..
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande
INDUSTRIA
70 Avenue de Carthage - TUNIS

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseign., s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia
Départ de Tunis pour Marseille directs tous le samedi du matin — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial
« ASSURANCES »
(38e ANNEE)
28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96
Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba-Ksour, Nabeul, Djerba
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes. Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. Ordres de Bourse. Dépôts de Titres. Location de coffres-forts
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES
LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.
S'adresser pour tous renseignements à :
MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France - TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE
Chaux Hydraulique et Ciments
DÉPOT : au Port (local de la Sté des Chaux et Ciments France-Afrique)
BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry — TUNIS — Tél. 1.7
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).